

## INSTRUCTION N° DGS/PP4/DGOS/PF2/2021/230 du 16 novembre 2021 relative à la réalisation de l'acte transfusionnel

### Fiche 3 : La réception des produits sanguins labiles dans le service de soins

Le contrôle de conformité à réception de la livraison organisé dans l'établissement de santé qui transfuse comporte 3 volets de vérifications :

<p><b>La vérification de la « destination du colis »</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identification du destinataire (établissement de santé, dépôt de sang, service de soins, établissement de transfusion sanguine exerçant des activités de soins, etc.)</li> <li>▪ Identification de l'expéditeur</li> </ul>
<p><b>La vérification de la conformité de la livraison ou "vérification du colis"</b> (avec le bordereau d'expédition ou la fiche de transport)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégrité et nombre des colis</li> <li>▪ Conditions d'hygiène des colis</li> <li>▪ Conditions de température de transport</li> <li>▪ Durée de transport</li> </ul>
<p><b>La personne chargée de cette vérification prend en charge, sans délai, l'acheminement du ou des colis vers le ou les services de soins si la livraison n'est pas directe.</b></p>	
<p><b>La vérification de la conformité des produits livrés</b> (en même temps que les deux autres volets de vérification si la livraison est effectuée directement dans le service de soins). Elle est réalisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ par un <u>professionnel de santé habilité</u> (IDE, sage-femme, médecin) selon la procédure de l'établissement.</li> <li>▪ avec la fiche de délivrance</li> </ul> <p>La date et l'heure de réception dans le service de soins sont tracées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre des PSL</li> <li>▪ Nature des PSL</li> <li>▪ Concordance avec la prescription (phénotypes érythrocytaires, qualifications, transformations)</li> <li>▪ Aspect et intégrité des poches et des PSL,</li> <li>▪ Date de péremption (voire l'heure)</li> <li>▪ Concordance entre l'identité du patient sur la fiche de délivrance accompagnant les PSL et celle figurant sur la prescription.</li> </ul>
<p><b>La fiche de délivrance</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Élément-clé qui regroupe :             <ul style="list-style-type: none"> <li>→ l'identité du patient,</li> <li>→ les caractéristiques IH du patient,</li> <li>→ l'identification des PSL.</li> </ul> </li> <li>▪ Emise par l'ETS, le CTSA ou par le dépôt de sang.</li> <li>▪ Accompagne les PSL délivrés ou le transfert des PSL dans le même emballage.</li> <li>▪ Si dépôt relais :             <ul style="list-style-type: none"> <li>→ si remise fractionnée des PSL :                 <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ une fiche de transfert complète la fiche de délivrance initiale</li> </ul> </li> <li>ou</li> <li>➢ la fiche de délivrance initiale est complétée avec date et heure de transfert du PSL</li> </ul> </li> <li>→ si réattribution à un autre patient : édition d'une nouvelle fiche de délivrance par l'ETS ou le CTSA</li> <li>▪ Peut servir à la traçabilité.</li> <li>▪ Conservation d'un exemplaire :             <ul style="list-style-type: none"> <li>→ à l'ETS, au CTSA ou au dépôt</li> <li>→ dans le dossier transfusionnel au sein l'établissement de santé</li> </ul> </li> </ul>

- Chacun de ces contrôles doit faire l'objet d'une formalisation sur un support prévu à cet effet.
- Toute discordance ou anomalie, lors de ces contrôles à réception, impose un contact avec la structure de délivrance dont les coordonnées doivent être connues de chaque service de soins.